Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 022-212201768-20251125-2025_09_FIN4-DE

Département des Côtes d'Armor Ville de Plédran	*République Française* REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
1. Le nombre des membres en exercice est de 29 2. Le Conseil municipal a été convoqué le 19 novembre 2025	*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq novembre* Le Conseil municipal de la Commune de Plédran, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de ***M. BRIEND Stéphane, Maire*** **Présents** : S BRIEND - G JEHANNO - M HAICAULT -O COLLIOU - K SOYEZ - G DARCEL - O MORIN - C LEBRAS (arrivée à 19h11) - B FAURE (arrivé à 19h20) - L LUCAS - JM GRABOWSKI - C REUX - Y MARIETTE (arrivé à 19h06) N BILLAUD (arrivé à 19h05) - J COLLEU - G JÉGU - E LANDIN - MA BOURSEUL - A KERBOULL - Y REDON - S DUVAL THOMAS - M MORIN - Y GILLET - K PRAT **Absents excusés ayant donné pouvoir :** - S FANIC donne pouvoir à A KERBOULL - G COLLET donne pouvoir à O COLLIOU - C LE MOUAL donne pouvoir à MA BOURSEUL - K QUINTIN donne pouvoir à Stéphane BRIEND - E. BURON donne pouvoir à G JEHANNO (jusqu'à son arrivée) Lesquels forment la majorité des membres en exercice. - MA BOURSEUL a été élu secrétaire de séance. Ouverture de séance à 19h

Délibération n°2025 – 09 – FIN 4

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT BUDGET IMMEUBLE EHPAD

Présentation :

Conformément à l'article L.612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Considérant qu'il peut être intéressant, pour des raisons d'opportunité, d'engager des travaux d'investissement avant le vote du budget primitif de l'année 2026.

Vu l'avis de la commission de finances réunie le 4 novembre 2025.

Décision :

Après délibération, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à engager et mandater en tant que de besoin, des dépenses d'investissement, en dehors des restes à réaliser, dans la limite de 25 % des crédits d'investissement de l'année précédente, pour tous types de travaux ou d'acquisitions.

Cette ouverture de crédits par anticipation au vote du budget 2026 porte sur les chapitres et articles suivants du budget immeuble EHPAD :

Dépenses d'investissement	**BP 2025**	**BP 2026** *(1/4 de la somme prévue au BP 2025)*
1641 - Emprunts en euros	84 800.00 €	21 200.00 €
Emprunts et dettes assimilées	**84 800.00 €**	**21 200.00 €**
2313 - Constructions (en cours)	243 850.00 €	60 962.50 €
Immobilisations en cours	**243 850.00 €**	**60 962.50 €**
TOTAL	**328 650.00 €**	**82 162.50 €**

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

Plédran, le 27 novembre 2025

Le Maire,
Stéphane BRIEND

MAIRIE DE PLÉDRAN ★ CÔTES D'ARMOR ★